Aide-mémoire pour les vacances

COMMENT FONCTIONNE L'ACCUMULATION DES VACANCES?

Les vacances s'accumulent du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. Par exemple, entre le 1er mai 2025 et le 30 avril 2026, vous accumulez des vacances qui seront disponibles à partir du 1er mai 2026.

Pour les employés syndiqués et non-syndiqués		
Années de service au 30 avril	Nombre de jours ouvrables	Pourcentage payable
Moins d'un an	TP : 1 jours 2/3 par mois de services TC : 1,667 jours	8,77 %
Un an et plus	20	8,77 %
15 ans de service	21	9,25 %
16 ans de service	22	9,73 %
17 ans de service	23	10,22 %
18 ans de service	24	10,71 %
À compter de 19 ans et plus	25	11,21 %

NOTE

Les heures effectuées en temps supplémentaires ne permettent pas d'accumuler des heures de vacances.

QUE SIGNIFIE LE PAIEMENT DES VACANCES AU PRORATA?

Que ce soit pour un employé à temps plein, à temps partiel ou occasionnel, le paiement des vacances est au prorata des heures travaillées. Cela signifie que le nombre d'heures de vacances payables (quantum à payer) est réparti équitablement sur le nombre total de jours de vacances (quantum alloué). Le paiement au prorata permet donc l'équilibre suivant: l'employé recevra le même montant à chacune de ses semaines de vacances.

Employé à temps complet: À moins que l'employé à temps complet n'ait eu un statut temps partiel, un congé partiel ou une absence de longue durée durant l'année de référence, son quantum alloué sera égal à son quantum à payer.

Employé à temps partiel ou occasionnel: Puisqu'un employé à temps partiel ou occasionnel travaille généralement une fraction des heures d'un employé réputé à temps plein, il est donc normal qu'il aille accumuler des vacances payables en fonction de cette proportion. Son quantum alloué sera supérieur à son quantum à payer.

QU'EST-CE QUE LE QUOTA AUTORISÉ?

Le quota correspond au nombre maximal d'employés d'un même service pouvant être en vacances simultanément chaque semaine. Ce nombre est défini en fonction du titre d'emploi et, lorsque applicable, du quart de travail. Les quotas sont indiqués en haut du calendrier afin de vous permettre de vérifier la disponibilité avant de faire votre choix.

Dans l'exemple ci-dessous, on peut voir que le quota autorisé est de 1 pour chacune des semaines. Il y a donc un employé autorisé à partir en vacances par semaine.

Période estivale 2025 (du 04 mai 2025 au 01 novembre 2025)

04 mai	11 mai	18 mai	25 mai	01 juin	08 juin	15 juin	22 juin	29 juin	06 juil.	13 juil.	20 juil.	27 juil.	03 août	10 août	17 août	24 août	31 août	07 sept.	14 sept.	21 sept.	28 sept.	05 oct.	12 oct.	19 oct.	26 oct.
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

QUE SIGNIFIE LA COLONNE STATUT?

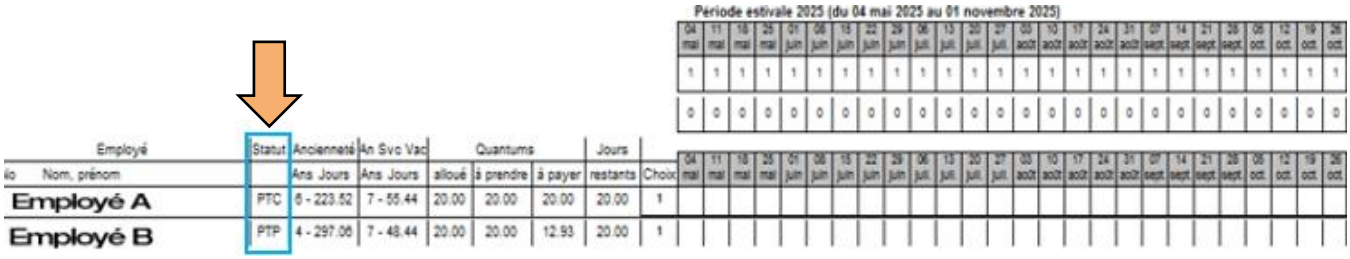

Cette colonne mentionne votre statut d'employé :

- PTC : permanent temps complet
- TPC : temporaire temps complet
- PTP : permanent temps partiel
- TTP : temporaire temps partiel
- OCC : occasionnel

QUE SIGNIFIE LA COLONNE ANCIENNETÉ ?

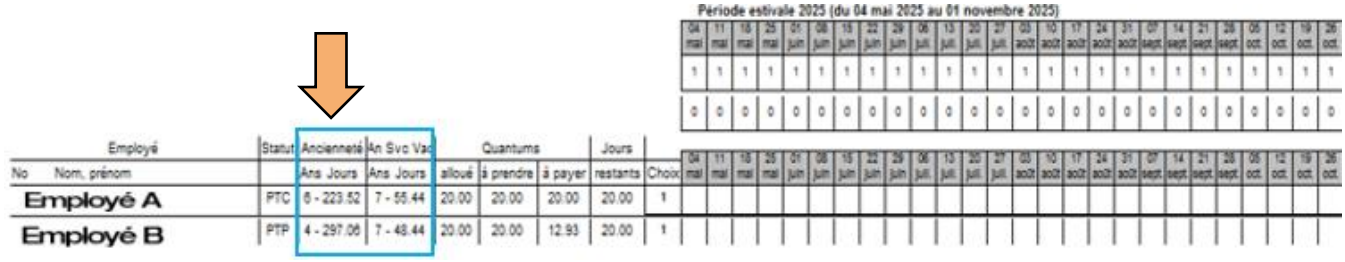

C'est le nombre de jours travaillés en date de la dernière paie traitée. C'est l'ancienneté détermine le rang dans le calendrier.

QUE SIGNIFIE LA COLONNE ANNÉE SERVICE VACANCES (AN. SVC. VAC)?

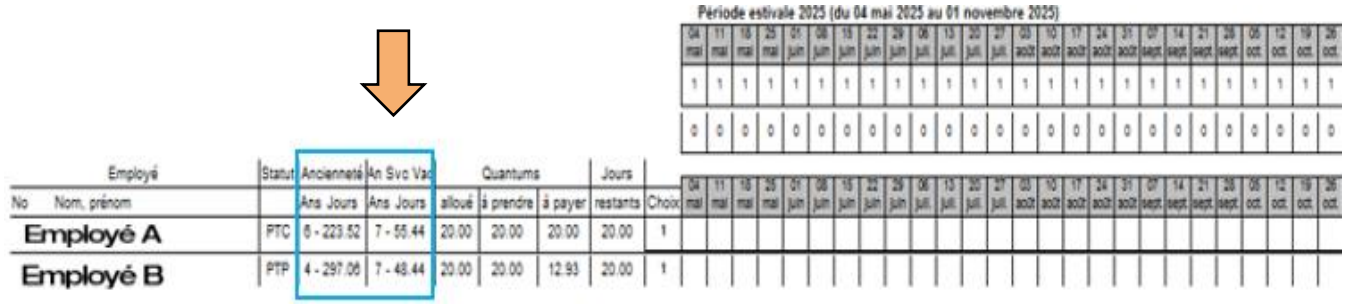

Ce chiffre représente le nombre de jours écoulés depuis votre date d'embauche jusqu'au 30 avril de chaque année. Il sert à déterminer le quantum de vacances alloué.

QU'EST-CE QU'UN QUANTUM ALLOUÉ/À PRENDRE?

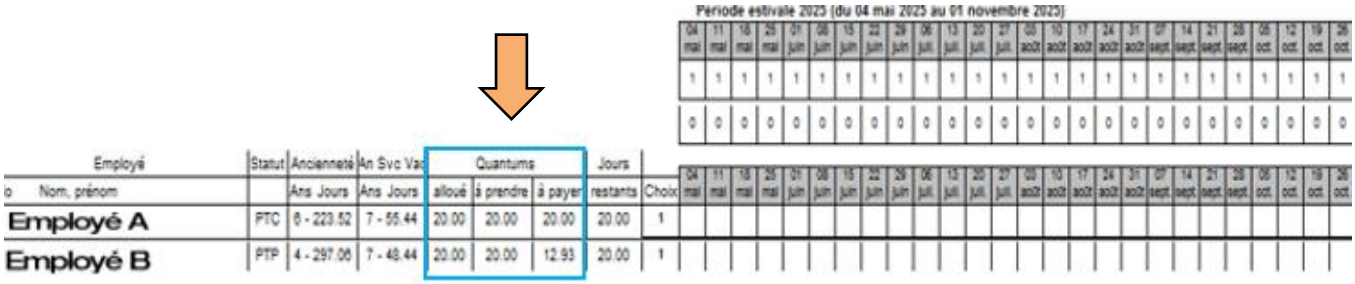

- **Employé ayant un an et plus de service (au 30 avril) :**
  - Droit à quatre semaines de congé annuel soit 20 jours ouvrables.
- **Employé ayant un an et moins de service (au 30 avril) :**
  - Droit à un jour et deux tiers de congé payé par mois de service accumulé.

QU'EST-CE QU'UN QUANTUM À PAYER?

Un quantum à payer correspond au montant des vacances accumulées payables selon le statut d'emploi.

- Temps complet : Le quantum à payer dans le dossier de l'employé et sur son relevé de paie est en heures accumulées.
- Temps partiel : Le quantum à payer dans le dossier de l'employé et sur son relevé de paie est en argent.

QU'EST-CE QUE LES JOURS RESTANTS?

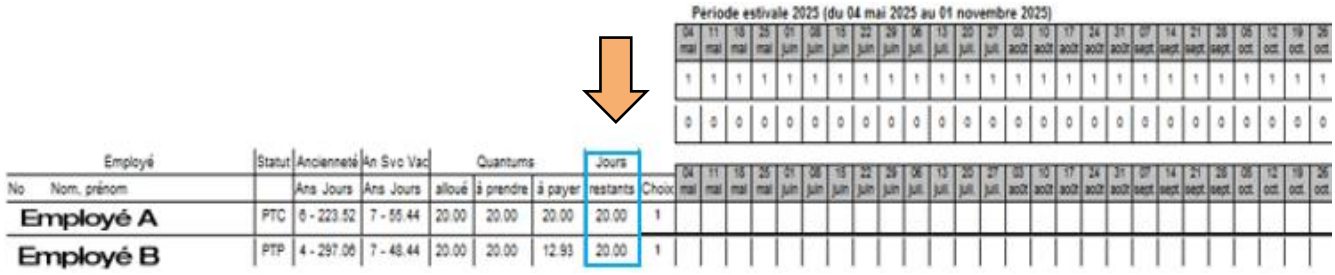

Lorsque vous planifiez une semaine de vacances (soit 5 jours), le nombre de jours restants sera réduit en fonction du nombre de semaines sélectionnées une fois les calendriers approuvés.

QUE SIGNIFIENT LE CHOIX 1 ET LE CHOIX 2?

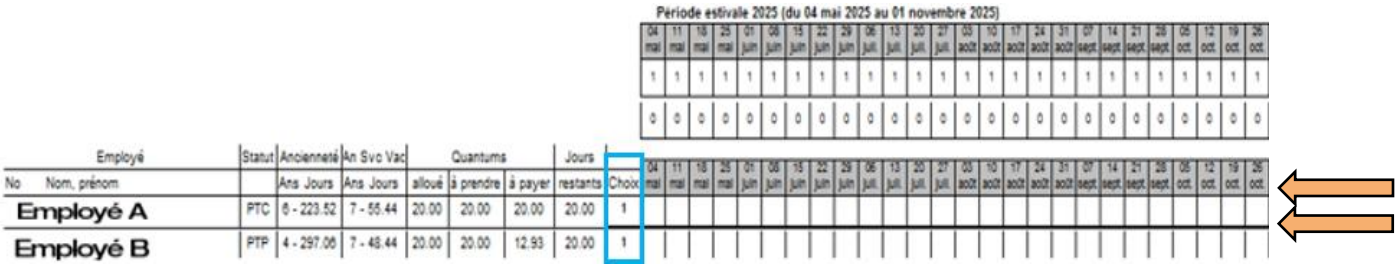

L'employé écrit ses préférences de vacances :

- **Choix 1 ::** représente votre préférence de vacances pour le premier tour
- **Choix 2 :** représente votre préférence de vacances pour le deuxième tour

NOTE

Le choix 2 est à faire seulement pour les employés qui souhaitent avoir plus qu'une séquence de semaines de vacances non consécutives.

INITIALES

Il est important que l'employé inscrive ses initiales lorsqu'il émit ses préférences pour son choix de vacances.

NOTE

Un employé qui ne souhaite pas prendre de vacances estivales doit tout de même apposer ses initiales.

EXEMPLE : PAIEMENT DES VACANCES

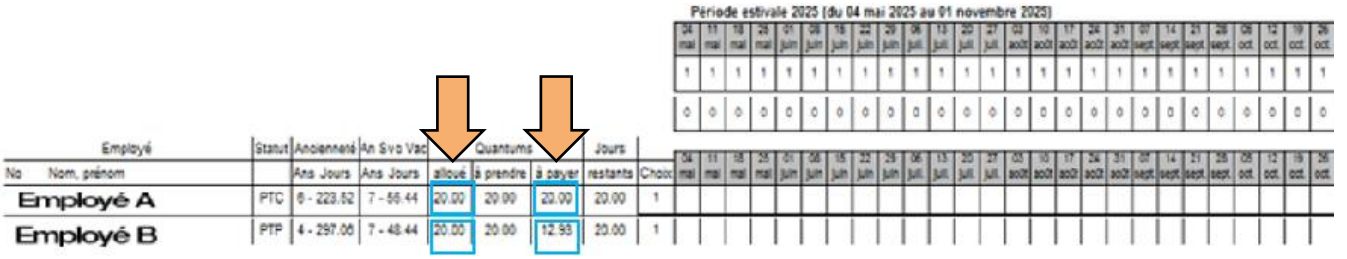

Employé A (temps complet) :

- Quantum alloué/à prendre = 20 jours, donc 4 semaines de vacances
- Quantum à payer = 20 jours

Donc, 20 jours payés / 4 semaines = 5 journées de vacances payées par semaine de vacances

Rappel : À moins que l'employé à temps complet n'ait eu un statut temps partiel, un congé partiel ou une absence de longue durée durant l'année de référence (1er mai de l'année précédente au 30 avril de l'année en cours), son quantum alloué sera égal à son quantum à payer.

Employé B (temps partiel) :

- Quantum alloué = 20 jours, donc 4 semaines de vacances
- Le quantum à payer est calculé en fonction du montant cumulé. Le système convertit le montant d'argent cumulé de la façon suivante :

  Montant / Taux horaire du titre d'emploi / nombre d'heures par jour au titre d'emploi

  - Exemple : 3055,30 $ / 31,49 $ / 7,5 heures = 12,93 jours

  Donc, 12,93 jours payés / 4 semaines = 3,23 journées de vacances payées par semaine de vacances.

Rappel : Puisqu'un employé à temps partiel ou occasionnel travaille généralement une fraction des heures d'un employé réputé à temps plein, il est donc normal qu'il accumule des vacances payables en fonction de cette proportion. Son quantum alloué sera supérieur à son quantum à payer.

EXEMPLE : INSCRIPTION DES VACANCES PAR L'EMPLOYÉ

Employé		Statut	Ancienneté	An Svc Vac	Quantums			Jours	
No	Nom, prénom		Ans Jours	Ans Jours	alloué	à prendre	à payer	restants	Choix
	Employé A	PTC	6 - 223.52	7 - 55.44	20.00	20.00	20.00	20.00	1
	Employé B	PTP	4 - 297.06	7 - 48.44	20.00	20.00	12.93	20.00	1
	Employé C	PTP	4 - 270.15	6 - 175.19	20.00	20.00	16.35	20.00	1

Période estivale 2025 (du 04 mai 2025 au 01 novembre 2025)

	04 mai	11 mai	18 mai	25 mai	01 juin	08 juin	15 juin	22 juin	29 juin	06 juil.	13 juil.	20 juil.	27 juil.	03 août	10 août	17 août	24 août	31 août	07 sept.	14 sept.	21 sept.	28 sept.	05 oct.	12 oct.	19 oct.	26 oct.	Initiales	Avance O/N
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Employé A								X	X	2								X	1								E.A	
Employé B																											E.B	
Employé C																					X	X	X	X				

Employé A

Le choix de l'employé A **est conforme** :

- Il a encerclé ses choix et il a inscrit 1 et 2 selon la ou les semaines de congés annuels où il souhaitait utiliser son ancienneté
- Il a apposé ses initiales dans la colonne prévue à cet effet

Employé B

Le choix de l'employé B **est conforme** :

- Il a apposé ses initiales, on comprend donc que l'employé souhaite ne pas prendre de vacances estivales et de reporter sa banque au calendrier de congé annuel hivernal

Employé C

Le choix de l'employé C **n'est pas conforme** :

- Il ne respecte pas le nombre maximal de semaines consécutives pour la période estivale
- Il n'a pas apposé ses initiales dans la colonne prévue à cet effet